AVIS AUX CLUBS

Mutés supplémentaires

En application de **l'article 46 du Règlement administratif de la LFO** pour la saison 2021/2022, les clubs suivants bénéficient d'un muté supplémentaire pour la saison 2021/2022.

- BOUTONS D'OR de GER 2 en Départementale 1
- JUILLAN 2 en Départementale 1
- LOURDES 3 en Départementale 3
- SC SARRANCOLINOIS en Départementale 3
- SOUES CIGOGNES en Départementale 2
- TARBES PYRENEES FOOTBALL en Séniors Féminines

En application de **l'article 45 du Statut de l'arbitrage**, les clubs suivants bénéficient d'un muté supplémentaire.

Clubs de Ligue

- FC PYRENEES VALLEES DES GAVES en Régionale 3
- Q.M. ORLEIX en Régionale 3

Club de District

- HORGUES.ODOS en Départementale 1

Le Secrétaire Général

Robert ISAC